

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATIONS 2017

à retourner à : Ptolémée Prod - 4 cité Paradis - 75010 Paris - Email : formationsfc@ptolemee.com - Fax : 01 47 70 46 10

Merci de remplir un bulletin par participant

Nom..... Prénom

Mme M Fonction du stagiaire.....

Société

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone..... Télécopie

E-mail@

BIOLOGIE CUTANÉE

- BIOLOGIE CELLULAIRE ET CUTANEE ADAPTEE A LA COSMETIQUE (16 & 17 MARS)
- CHEVEU ET CUIR CHEVELU : ACTUALITES (26 JUIN) *Nouveau*
- BIOLOGIE CELLULAIRE ET CUTANEE ADAPTEE A LA COSMETIQUE (2 & 3 OCTOBRE)
- BIOCHIMIE : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT BIOLOGIQUE DE LA PEAU (16 & 17 OCTOBRE)
- BIOCHIMIE : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT BIOLOGIQUE DE LA PEAU (16 & 17 NOVEMBRE)
- MICROBIOTE CUTANEE (ECOLOGIE CUTANEE) : PEAU GRASSE, ATOPIE, ... (21 NOVEMBRE)

RÉGLEMENTAIRE

- SECURITE ET TOLERANCE DES PRODUITS COSMETIQUES (15 & 16 JUIN)
- EVALUATION DE LA SECURITE DES MATIERES PREMIERES (19 & 20 OCTOBRE)
- COSMETIQUES : INTERACTIONS FORMULE & PACKAGING (24 NOVEMBRE)

INGRÉDIENTS

- CONNAITRE LES INGRÉDIENTS COSMETIQUES (23 & 24 MARS)
- INGRÉDIENTS COSMETIQUES D'ORIGINE NATURELLE (7 & 8 DÉCEMBRE)
- CONNAITRE LES INGRÉDIENTS COSMETIQUES (6 & 7 NOVEMBRE)

FORMULATION

- BASES PRATIQUES DE LA FORMULATION (22 & 23 JUIN)
EN LABORATOIRE

MAQUILLAGE

- POUDRES COSMETIQUES DE MAQUILLAGE (19 SEPTEMBRE)
- LE TEINT : DU SOIN AU MAQUILLAGE (20 SEPTEMBRE)
- ROUGE A LEVRES ET LIP GLOSS (21 SEPTEMBRE)
- DU MASCARA AUX CILS (22 SEPTEMBRE)

MARKETING

- COSMETIQUE ET ECO-CONCEPTION (27 NOVEMBRE)
- L'INNOVATION EN COSMETIQUE : DE LA R&D AU MARKETING (1^{ER} DÉCEMBRE)
- SKIN CARE : TENDANCES (4 DECEMBRE)

Date, cachet, signature

TARIFS

- Formation 1 jour : 800 euros HT (960,00 euros TTC)
- Formation 2 jours : 1 200 euros HT (1 440 euros TTC)

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

- Chèque à l'ordre de Ptolémée Prod
- Virement au compte FR76 30003 0320 0002721 555 61
Titulaire : Ptolémée Prod - Domiciliation : Société Générale
134 Rue Reaumur - 75002 Paris
- OPCA : joindre l'accord de prise en charge

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

À réception de la facture, 30 jours fin de mois.

CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur.

Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

ORGANISATION

Enregistrée sous le n°11755574675

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PTOLÉMÉE PROD

4, Cité Paradis - 75010 Paris - France

Fax : 01 47 70 46 10

E-mail : formationsfc@ptolemee.com

PIÈCES À RETOURNER

- Bulletin d'inscription daté et signé par l'entreprise
- Convention de formation datée et signée par l'entreprise en 2 exemplaires

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

à retourner à : Ptolémée Prod - 4 cité Paradis - 75010 Paris - Email : formationsfc@ptolemee.com - Fax : 01 47 70 46 10

Article L.6353-1 du Code du travail

Entre les soussignés :

1 - PTOLÉMÉE PROD enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11755574675 auprès du préfet de Région d'Île-de-France*.

2 - (Désignation de l'entreprise) représentée par
..... (Nom et prénom) est conclue la convention
suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation
professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La société PTOLÉMÉE PROD organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage :
- Objectifs : les formations s'adressant aux professionnels de la cosmétique et de la peau (accessibles à toute personne scientifique, marketing et communication). Ces stages s'appuient sur une équipe de spécialistes. Elles font le point sur les avancées technologiques, scientifiques pour chacun des sujets traités afin d'acquérir des connaissances en cosmétologie.
- Programme et méthode : annexes
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) : 112 - 222 - 336
- Date(s) : / / 2017
- Durée : 7 heures 14 heures
- Lieu : Paris
- Effectif : 12 personnes maximum

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ

L'organisme PTOLÉMÉE PROD accueillera la personne suivante :

Nom :

Prénom :

Fonction :

* Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

FORMATION : 1 JOUR

Frais de formation : coût unitaire H.T 770 euros x 1 stagiaire = 770 € HT

Frais de restauration : coût unitaire H.T. 30 euros x 1 jour X 1 stagiaire = 30 € HT

Soit un total de : 800 € H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : € HT

Sommes restant dues : € HT

T.V.A. (20%) 160 €

TOTAL GENERAL : 960 € TTC

FORMATION : 2 JOURS

Frais de formation : coût unitaire H.T 1140 euros x 1 stagiaire = 1140 € HT.

Frais de restauration : coût unitaire H.T. 30 euros x 2 jours X 1 stagiaire = 60 € HT

Soit un total de : 1200 € H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : € HT

Sommes restant dues : € HT

T.V.A. (20%) 240 €

TOTAL GENERAL : 1440 € TTC

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera du à réception de la facture.

Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou mandat administratif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES : DÉBIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté (78-17 du 6 janvier 1978 modifiée - 31 janvier 2017). Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur. Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige. Fait en double exemplaire, à Paris, le..... 2017.

Pour la société

Pour l'organisme
Jannick Thiroux
Responsable des formations

* Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.